



COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Séance du mardi 1^{er} juin 2021

Le Conseil Municipal ordinaire de la Commune de Breil-sur-Roya s'est réuni dans la salle de la Ca d'Breï le mardi 1^{er} juin 2021 à 18h00 sous la présidence de Monsieur Sébastien OLHARAN Maire de Breil-sur-Roya.

Étaient présents : M. Sébastien OLHARAN Maire, Mme Audrey ROSSI 1^{ère} Adjointe, M. Daniel GIORDAN 2^{ème} Adjoint, Mme Marie-Lou ALLAVENA 3^{ème} Adjointe, M. Thierry GUIDO 4^{ème} Adjoint, Mme Colette BENOUAHAB (jusqu'à 20h), M. Paul REY, Mme Karine BOETTI, Mme Julia BONNET, M. Jérôme BOUERI, M. Francis FRECOURT, M. Renaud LEFEBVRE, Mme Isabelle SAUVE, M. André IPERT, M. Michel BRAUN, Mme Danielle GASTALDI.

Étaient absents-excuses : Mme Marylène WALKOWIAK donne pouvoir à Mme Marie-Lou ALLAVENA, M. Herbert WOLFERS donne pouvoir à Mme Isabelle SAUVE, Mme Geneviève IDDA donne pouvoir à Sébastien OLHARAN, Mme Colette BENOUAHAB donne pouvoir à M. Thierry GUIDO (à partir de 20h).

Secrétaire de séance : Madame Isabelle SAUVE, Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire, remercie le public de sa présence et ouvre la séance ordinaire du Conseil Municipal à 18h00.

Appel des présents par **Monsieur le Maire**.

Le quorum étant atteint, **Monsieur le Maire**, donne lecture aux membres du Conseil municipal de la liste des décisions valant délibérations.

Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.

1	28/04/2021	<p>Renouvellement de la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole</p> <p>Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de Breil-sur-Roya a décidé de contracter un crédit de 500 000 € auprès du Crédit Agricole, pour une durée de 12 mois.</p>
2	03/05/2021	<p>Avenant à la convention de location d'un gîte à Madame Corinne ADOBATI</p> <p>La convention de fin de location est acceptée pour un gîte sis 4 Chemin des Oliviers loué à Madame Corinne ADOBATI. La présente convention prend effet le 30 avril 2021.</p>
3	04/05/2021	<p>Convention de location d'un gîte à la Société SNCF RESEAU</p> <p>La convention est acceptée pour la location d'un gîte sis 4 Chemin des Oliviers à la Société SNCF RESEAU, en charge des travaux sur la Commune. La location est consentie du 03 mai 2021 jusqu'à la fin de l'année, moyennant un loyer mensuel de 600 € toutes charges comprises.</p>
4	04/05/2021	<p>Convention pour l'intervention du Comité d'Athlétisme ATHLE06 auprès des enfants scolarisés à l'école élémentaire de Breil-sur-Roya</p> <p>La convention d'intervention de ATHLE06 est acceptée pour intervenir auprès des enfants scolarisés à l'école élémentaire dans le cadre d'un soutien aux sinistrés de la tempête « Alex », afin que les enfants puissent participer à des sessions de pratique de l'athlétisme. ATHLE06 interviendra le 9 juin 2021 à titre gratuit.</p>
5	15/04/2021	<p>Convention de partenariat « Recherche et Pédagogie »</p> <p>La convention de partenariat « Recherche et Pédagogie » est acceptée entre l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et la Commune pour l'organisation d'un atelier de projet visant à explorer les possibilités de transformation du centre historique. Cet atelier se déroulera du 25/07/2021 au 31/07/2021. La présente convention de partenariat prend effet le 10/05/2021 et s'achèvera au plus tard le 31/12/2021 (atelier clôturé, factures réglées et sommes dues mandatées).</p>
6	06/05/2021	<p>Convention de mise à disposition de terrains au SMIAGE pour l'intervention sur les berges du lac</p> <p>La convention est acceptée pour la mise à disposition de terrains, à titre gratuit, au SMIAGE pour l'intervention sur les berges du lac. La présente convention prend effet le 06/05/2021 pour une durée de 4 mois à titre précaire et révocable.</p>

7	19/05/2021	<p>Convention de mise à disposition de personnel entre la commune de Breil-sur-Roya et la CARF pour renforcer le personnel dans ses missions d'assistance aux habitants de la vallée de la Roya suite à la tempête « Alex » du 02 octobre 2020</p> <p>La convention de mise à disposition est acceptée entre la Commune et la CARF à 70% du temps de travail de Monsieur Boris COTTALORDA pour renforcer le personnel de la CARF dans ses missions d'assistance aux habitants de la vallée de la Roya suite à la Catastrophe du 02 octobre 2020. La présente convention est établie pour une période du 01/01/2021 au 28/02/2021.</p>
8	28/04/2021	<p>Convention d'utilisation de locaux entre le collège l'Eau Vive et la commune de Breil-sur-Roya</p> <p>La convention d'utilisation de locaux est acceptée entre le collège l'Eau Vive et la Commune afin d'autoriser cette dernière à occuper, en dehors de la période scolaire, les locaux d'hébergement du collège du 25/07/2021 au 31/07/2021, moyennant le paiement d'une redevance forfaitaire de 600 € ainsi que la prise en charge financière d'éventuelles dégradations de quelque nature que ce soit.</p>

Approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 13 avril 2021.

Monsieur le Maire, soumet aux membres du Conseil l'approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 13 avril 2021.

Approuvé à l'unanimité

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

N°	Objet	Page
1	<p>BUDGET PRINCIPAL</p> <p>1- Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2020</p> <p>2- Affectation définitive du résultat 2020</p>	5
2	<p>BUDGET CRECHE</p> <p>1- Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2020</p> <p>2- Affectation définitive du résultat 2020</p>	6
3	<p>BUDGET CAMPING</p> <p>1- Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2020</p> <p>2- Affectation définitive du résultat 2020</p>	7

4	Attribution de subventions aux associations pour l'année 2021	8
5	Dotations cantonales de voirie 2021	10
6	Demande de Fonds de Concours à la CARF pour la création d'une serre municipale	11
7	Demande de subvention pour la création d'enfeus au cimetière de Breil-sur-Roya	11
8	Demande de subventions pour la création d'un jet d'eau	12
9	Demande de subvention culturelle au Département	13
10	Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage SMIAGE pour les travaux de réparation suite à la tempête « Alex » sur le territoire de la Commune	14
11	Modification du plan de financement du pont de l'Aigara	14
12	Approbation de la convention avec le Département pour la location du pont de secours au quartier de Veil	15
13	Approbation de la procédure de rachat par les fonds Barnier des biens sinistrés ou exposés	15
14	Approbation du nouveau plan communal de sauvegarde	16
15	Approbation du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)	16
16	Approbation de la remise gracieuse sur titres payés par chèques CESU disparus dans les intempéries du mois d'octobre 2020	16
17	Approbation de la demande de modification de zonage (Quartier Arbousset)	16
18	Approbation de la convention pour l'installation d'une antenne 4G à Piène-Haute	17
19	Prolongation de l'exonération de la redevance d'occupation permanente du domaine public pour les entreprises locales	17
20	Création de postes au tableau des effectifs	18
21	Informations diverses	18
22	Questions diverses	19

1. BUDGET PRINCIPAL

1. Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2020

Mme Audrey ROSSI expose :

En 2020, la Commune a dépensé 4 595 459,18 € (2 939 207 € en fonctionnement et 1 656 252 € en investissement). Elle disposait de trois budgets annexes :

- Le montant des dépenses réalisées sur 2020 pour la CCAS est de 160 164,46 €,
- Le montant des dépenses réalisées sur 2020 pour la Crèche Municipale est de 284 658,91 €,
- Le montant des dépenses réalisées sur 2020 pour le Camping est de 15 986,96 €.

Les principales recettes en 2020 sont :

- Les dotations de l'État : 644 578 €
- Les impôts et les taxes : 924 438 €
(Dont 863 773 € pour les 3 principales taxes directes locales)
- Les locations diverses 104 008 €
(Appartements, locaux commerciaux, cabinet médical ...)
- Les emprunts bancaires : 0 €
- Les subventions pour les investissements : 521 330 €
(Dont environ la moitié de la Région)
(À noter : environ 877 852 € de subventions en attente de versement)

Les principales dépenses en 2020 sont :

- La masse salariale : 1 615 958 €
- Les frais de fonctionnement : 855 305 €
(Électricité, maintenance, petite équipement, combustibles, entretien et réparation des bâtiments) ;
- Les remboursements d'emprunts : 314 767 €
- Les investissements réalisés : 455 389 €
correspondant à :
 - L'agrandissement/rénovation de l'école maternelle : 61 344 €
 - L'opération ALCOTRA : 4 230 €
 - L'opération ALCOTRA PITER ALPINED CLIMA : 4 800 €
 - La restauration de Notre-Dame du Mont : 132 412 €
 - L'équipement du mobilier de l'école maternelle : 191 €
 - Les travaux de voirie : 101 535 €
 - Les travaux d'urgence route de la Maglia : 47 616 €
 - Achat de la distillerie : 18 500 €

- Les travaux Porte de Gênes :	51 056 €
- Le remplacement du système de filtrage de la piscine :	17 827 €
- L'achat d'une débroussailleuse et d'un souffleur :	3 426 €
- La mise en conformité électrique du camping :	7 389 €

Les investissements programmés et non réalisés en 2020 :

➤ La mise en conformité de l'église de Libre :	13 260 €
➤ L'achat d'un rétinographe :	4 093 €
➤ L'achat d'un kit de brosse latérale pour la balayeuse :	3 084 €
➤ La restauration du terrain de tennis :	13 700 €
➤ La restauration des Crottés :	12 100 €
➤ La sécurisation du clos de boules :	10 000 €
➤ Les travaux sur le canal de Granile :	5 100 €

• **Approbation du Compte Administratif 2020 du Budget Principal**

Vote : Pour : 17 (Monsieur le Maire et M. André IPERT ne participent pas au vote)

Contre : 0

Abstention : 0

• **Approbation du Compte de Gestion 2020 du Budget Principal**

Approuvé à l'unanimité

2. Affectation du résultat 2020

Résultat à affecter :	636 010,46 €
Affectation en investissement :	173 410,36 €
Report en fonctionnement :	462 600,10 €

Approuvé à l'unanimité

2. BUDGET CRÈCHE

1. Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2020

Présentation par **Mme Audrey ROSSI**, 1^{ère} Adjointe.

Dépenses de fonctionnement :	284 658 €
Budget d'investissement :	0 €

Les principales dépenses de fonctionnement en 2020 sont :

➤ Charges de personnel :	272 100 €
➤ Achat et prestations de service :	8 437 €
➤ Fourniture de petit équipement :	742 €
➤ Fourniture d'entretien :	2 464 €

Les principales recettes en 2020 :

➤ Recettes de la crèche (payées par les familles) :	19 335 €
➤ Subvention d'équilibre du budget principal :	55 850 €
➤ Subventions de la CAF :	129 149 €
➤ Subventions du Département :	17 609 €

- **Approbation du Compte Administratif 2020 de la Crèche**

Vote : Pour : 17 (Monsieur le Maire et M. André IPERT ne participent pas au vote)

Contre : 0

Abstention : 0

- **Approbation du Compte de Gestion 2020 de la Crèche**

Approuvé à l'unanimité

2. Affectation du résultat 2020

Présentation par **Monsieur le Maire**.

Résultat à affecter : 23 379,29 €

Report en fonctionnement : 23 379,29 €

Approuvé à l'unanimité

3. BUDGET CAMPING

1. Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2020

Présentation par **Mme Audrey ROSSI**, 1^{ère} Adjointe.

Dépenses de fonctionnement : 15 986 €

Budget d'investissement : 0 €

Les principales dépenses de fonctionnement en 2020 sont :

➤ Charges de personnel : 15 986 €

- **Approbation du Compte Administratif 2020 du Camping**

Vote : Pour : 17 (Monsieur le Maire et M. André IPERT ne participent pas au vote)

Contre : 0

Abstention : 0

- **Approbation du Compte de Gestion 2020 du Camping**

Approuvé à l'unanimité

2. Affectation du résultat 2020

Présentation par **Monsieur le Maire**.

Résultat à affecter : - 15 986,96 €

Report en fonctionnement : - 15 986,96 €

Approuvé à l'unanimité

4. Attribution de subventions aux associations

Monsieur Thierry GUIDO, 4^{ème} Adjoint, conformément aux propositions formulées par la commission « Vie Locale », propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer le versement d'une subvention aux associations suivantes :

A CRUELLA	500,00 €	18 pour 1 ne participe pas au vote (M. OLHARAN)
ACTIONES (VESUBIE – ROYA)	300,00 €	Approuvé à l'unanimité
AMACCA DE LA ROYA	1 500,00 €	Approuvé à l'unanimité
AMICALE DES EMPLOYES COMMUNAUX BREIL SUR ROYA	1 000,00 €	Approuvé à l'unanimité
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE BREIL	1 500,00 €	18 pour 1 ne participe pas au vote (M. GUIDO)
AMIS DE LA MUSIQUE ANCIENNE	500,00 €	Approuvé à l'unanimité
AMIS DU RAIL	100,00 €	Approuvé à l'unanimité
APE	1 600,00 €	Approuvé à l'unanimité

BIBLIOTHEQUE	1 400,00 €	18 pour 1 ne participe pas au vote (Mme SAUVE)
CANAL AGANDON CRABARESSA	800,00 €	Approuvé à l'unanimité
CANAL DE CAMPE	400,00 €	Approuvé à l'unanimité
CANOE KAYAK CLUB DE LA ROYA (CKCR)	800,00 €	Approuvé à l'unanimité
CAVALIERS DE LA ROYA	200,00€	18 pour 1 ne participe pas au vote (Mme BONNET)
CHRYSALIDE	1 500,00 €	Approuvé à l'unanimité
CLUB DE L'OLIVIER	900,00 €	Approuvé à l'unanimité
COFAAC Foire agricole	600,00 €	Approuvé à l'unanimité
COMITE D'ENTRAIDE DE LA GENDARMERIE	1 000,00 €	Approuvé à l'unanimité
COMITE DES FETES DE LIBRE	1 000,00 €	Approuvé à l'unanimité
CUMA	2 500,00 €	18 pour 1 ne participe pas au vote (M. REY)
ECHO DU LAC MAJORETTE – TWIRLING	2 700,00 €	Approuvé à l'unanimité
ECO MUSEE	1 000,00 €	18 pour 1 ne participe pas au vote (M. BRAUN)
ELEVEURS DE LA ROYA	1 000,00 €	17 pour 2 ne participent pas au vote (Mme BONNET et M. BOUERI)
EMBRAYAGE A PAILLETES	1 500,00 €	Approuvé à l'unanimité
SOCIETE DE CHASSE LA GRIVE	800,00 €	18 pour 1 contre (Mme GASTALDI)
PATRAQUE DE LA ROYA	1 500,00 €	Approuvé à l'unanimité
REMONTONS LA ROYA	800,00 €	17 pour 2 ne participent pas au vote (M. GUIDO et M. BRAUN)
SOLEIL ROYAL	1 000,00 €	Approuvé à l'unanimité
TERRE DE CYAN	800,00 €	Approuvé à l'unanimité
THEATRE MORPHOSE	2 200,00 €	Approuvé à l'unanimité
VEILLEURS DE VIE	700,00 €	Approuvé à l'unanimité

➤ **AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE BREIL**

Monsieur le Maire informe que, compte tenu de leur engagement pendant la tempête, il est pertinent pour cette année d'augmenter le montant des subventions pour l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Breil (1 500 € au lieu de 1 000 €) et au Comité d'Entraide de la Gendarmerie (1 000 € au lieu de 500 €).

➤ **CANAL AGANDON CRABARESSA**

Monsieur André IPERT, Conseiller Municipal, propose d'augmenter le montant des subventions attribuées aux associations des différents canaux, pour cette année exceptionnellement et au vu des dégâts causés par la tempête « Alex », afin de les aider dans la remise en état de ces canaux.

Monsieur le Maire explique qu'il sera possible, au cours de l'année, de réviser le montant des subventions versées ou d'attribuer des subventions aux associations n'ayant pas encore sollicité la Commune. Concernant les canaux, **Monsieur le Maire** précise que les associations ne sont normalement pas éligibles aux subventions départementales, mais à titre exceptionnel, au vu de la catastrophe des 02 et 03 octobre 2020, le Département a décidé de les aider financièrement. Certaines d'entre elles ont déjà déposé leur dossier.

➤ **CLUB DE L'OLIVIER**

Monsieur Paul REY, Conseiller Municipal, remercie le Club de l'Olivier pour l'achat et la mise en place d'une table de ping-pong.

➤ **ELEVEURS DE LA ROYA**

Madame Julia BONNET, Conseillère Municipale, expose le projet de l'association ; l'acquisition d'une remorque étale de marché et d'une remorque frigorifique pour faciliter le transport des marchandises vers les marchés de la région, afin d'aider les producteurs locaux à vendre leurs produits.

Monsieur le Maire remercie l'AS ROYA qui a reversé sa subvention de 2020 à la Commune et qui a fait le choix de ne pas demander de subvention cette année. Pour ce qui est du Comité des Fêtes en 2021, la Commune a décidé de ne pas verser la subvention usuelle de 5 000 €. Elle prendra en charge tous les frais relatifs aux différentes cérémonies. **Monsieur le Maire** en profite pour féliciter la nouvelle présidente du Comité des Fêtes, **Madame Karine BOETTI**.

5. Dotation cantonale de voirie 2021

Monsieur le Maire informe que le Département, qui habituellement finance 88 000 € au titre de la dotation cantonale, a décidé cette année d'augmenter son enveloppe pour les communes sinistrées. Il indique aussi que la commune de Blausasc a fait le choix de reverser sa dotation au profit des communes de la Roya. La dotation cantonale de voirie pour cette année s'élève donc à 132 825 €.

Le plan de financement est le suivant :

Montant HT des travaux	159 390,00 € HT
Dotation cantonale (80 %)	132 825,00 €
Autofinancement (20 %)	26 565,00 €

Monsieur Daniel GIORDAN propose le programme des travaux de voirie suivant pour l'année 2021 :

1^{ère} DFL	
Enrobé	8 404,78 € HT
ROUTE DE BURDANCHE	
Mur de soutènement	66 025,65 € HT
ROUTE DE L'AUTHION	
Mur de soutènement	17 137,50 € HT
ROUTE DE BANCAO	
Mur de soutènement	8 500,00 € HT
VILLAGE DE BREIL-SUR-ROYA	
Étude numérotation	7 638,40 € HT
Ponts Charabot - Achat et pose de potelets	5 250,00 € HT
Pont de la Poste – Achat et pose de garde-corps	8 500,00 € HT
POINTS A TEMPS	37 933,67 € HT
TOTAL HT	159 390,00 € HT

Monsieur André IPERT se souvient qu'une partie du mur de soutènement sur la route de l'Authion n'est pas communale. Il demande donc à la municipalité de se renseigner à ce sujet.

Approuvé à l'unanimité

6. Demande de Fonds de Concours à la CARF pour la création d'une serre municipale

Monsieur le Maire informe que la Commune a un projet de création de serre horticole municipale afin de permettre au jardinier du Service Technique d'assurer un meilleur fleurissement de la Commune tout au long de l'année. Il propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide de la CARF à hauteur de 50% du montant total HT de 12 838,08 €. L'association MONASIA a fait un don financier à la Commune pour aider à la création de cette serre, finançant ainsi la moitié de la part communale.

Approuvé à l'unanimité

7. Demande de subvention pour la création d'enfeus au cimetière de Breil-sur-Roya

Madame Audrey ROSSI informe que la municipalité sollicite l'aide du Département à hauteur de 50% du montant total HT de 9 600 €, pour la création de 3 enfeus 2 places et 6 enfeus 1 place, dans le cadre du réaménagement du cimetière de Breil-sur-Roya.

Monsieur André IPERT souhaite connaître les emplacements de ces enfeus.

Monsieur le Maire indique qu'ils seront installés sur les concessions récupérées par l'ancienne municipalité.

Approuvé à l'unanimité

8. Demande de subventions pour la création d'un jet d'eau

Monsieur le Maire informe que la Commune était éligible pour bénéficier de financements dans le cadre d'un programme appelé « Espace Valléen ». Ce programme permet de financer des opérations dans le domaine du développement touristique. Les quatre projets les plus pertinents étaient la création d'un nouveau camping, l'aménagement cyclable et piéton des berges du lac jusqu'au début de l'avenue Georges Clémenceau, la réhabilitation de la promenade Goulden et l'aménagement du lac (installation d'un ponton, de barques et d'un jet d'eau). Le seul projet qui est totalement éligible dans le programme « Espace Valléen » est l'installation d'un jet d'eau au milieu du lac.

Le montant de cette installation est de 90 000 € HT, financé à hauteur de 50 % par le Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire et 30 % par la Région. La part communale pourra être prise en charge par l'État ou une autre collectivité.

Ce projet consiste donc à installer un jet d'eau au centre du lac. Le mécanisme de ce jet sera installé dans un socle maçonné et ancré dans la roche, conçu pour résister aux crues. Il sera également équipé d'un anémomètre en cas de fortes rafales de vent. Ce projet n'est effectivement pas une priorité mais le lac étant vide, l'opportunité est à saisir. L'ambition de la Municipalité est de reconstruire Breil-sur-Roya non pas à l'identique mais avec de l'attractivité afin de favoriser le tourisme. Il est important d'apporter de la vie et de l'animation autour de notre lac.

Madame Danielle GASTALDI, Conseillère Municipale, demande si la réhabilitation de la fontaine à l'entrée nord du village est possible.

Madame Colette BENOUAHAB, conseillère Municipale, indique que l'installation d'un jet d'eau est, selon elle, une très bonne idée.

Madame Colette BENOUAHAB quitte le Conseil Municipal pour raison professionnelle.

Monsieur le Maire explique que la CARF est sur ce projet mais avec deux inquiétudes, à savoir les infiltrations d'eau en sous-sol et le poids de l'eau sur un sol fragile.

Monsieur André IPERT informe que l'ancienne Municipalité avait obtenu une compensation financière de 152 000 € d'EDF pour le manque à gagner au niveau des activités communales, suite aux travaux dans le lac qui avaient nécessité de le mettre hors d'eau. Le Conseiller Général, Gilbert MARY, aurait souhaité qu'une partie de cette somme soit investie dans l'installation d'un jet d'eau, ce que la Municipalité avait refusé à l'époque au vu des finances de la Commune. **Monsieur André IPERT** pense que le lac se suffit à lui-même, et il rappelle qu'une crue ne transporte pas que de l'eau. Après avoir visualisé le plan d'installation du jet d'eau, **Monsieur André IPERT** est réticent vis-à-vis de ce projet compte tenu des éventuelles crues à venir.

Monsieur le Maire explique qu'à la différence de cet événement survenu sous l'ancienne Municipalité pour laquelle la compensation financière avait été versée directement à la Commune, il s'agit là d'un financement spécifique à ce type de projet entrant dans le cadre du programme « Espace Valléen ». On ne peut donc pas utiliser ces financements pour autre chose.

Monsieur Renaud LEFEBVRE, Conseiller Municipal, se réjouit de cette initiative qui est de rendre le village plus touristique. Cela est important pour l'économie de la vallée.

Monsieur Francis FRECOURT, Conseiller Municipal, explique qu'il avait déjà demandé sous les mandats précédents, la réhabilitation de toutes les fontaines afin d'embellir les différents sites du village. Il se réjouit lui aussi de la création d'un jet d'eau. Ce type de projet est un renouveau pour la Commune. **Monsieur Francis FRECOURT** espère que le fonctionnement du système de filtration de l'eau dans le mécanisme du jet d'eau sera opérant.

Monsieur le Maire explique que le jet d'eau sera composé d'un jet central pouvant monter jusqu'à 15 mètres de haut et qu'il sera entouré d'une couronne de 12 petits jets de 2 mètres de haut. La prise d'eau dans le mécanisme se fera à contre-courant pour éviter que les matériaux ne viennent entraver son fonctionnement.

Madame Danielle GASTALDI demande combien de mois dans l'année le jet d'eau fonctionnera.

Monsieur le Maire indique qu'il pourra potentiellement fonctionner toute l'année, mais cela reste à déterminer. Il est envisagé de le couper l'hiver pour limiter l'humidité dans le village.

Monsieur Michel BRAUN, Conseiller Municipal, demande qui va prendre en charge l'entretien.

Monsieur le Maire informe que l'entretien du jet d'eau sera géré par la société qui l'installe. Le coût financier a été estimé à 600 € par an.

Vote : Pour : 16

Contre : 1 (Monsieur André IPERT)

Abstention : 2 (Monsieur Michel BRAUN et Madame Danielle GASTALDI)

9. Demande de subvention culturelle au Département

Monsieur le Maire explique que la Commune doit aménager un nouvel espace afin d'organiser les festivités à venir. Pour cela, la municipalité souhaite louer et installer un chapiteau sur le parking de l'école élémentaire. Le Département peut accorder une aide financière sous forme de subvention culturelle. Cette demande de subvention comprend l'ensemble des opérations et des frais liés aux manifestations culturelles, comme suit :

➤ Installation d'un lieu dédié à l'organisation des manifestations culturelles :

- Chapiteau :	12 417 €
- Frais de raccordements (électricité, eau, ...) :	4 698 €
- Sanitaires :	2277 €

➤ Organisation de manifestations :

- Feu d'artifice de la Medj'Agoust :	4 000 €
- Pièce de théâtre « La Passerelle » :	800 €
- Soirée avec concert des Benty Brothers :	4 000 €
- Projet culturel « Entre-deux » :	3 000 €
- Pièce de théâtre Compagnie Bal :	800 €
- Théâtre Morphose « Casse-noisette » avec les enfants du village :	900 €

➤ Sécurisation des manifestations culturelles : 709 €

Le montant total de cette demande de subvention au Département est de 32 892 €.

Approuvé à l'unanimité

10. Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage SMIAGE pour les travaux de réparation suite à la tempête « Alex » sur le territoire de la Commune

Monsieur le Maire explique que cette convention concerne les travaux de remplacement du pont du stade. La Commune a souhaité confier la délégation de maîtrise d'ouvrage au SMIAGE.

Approuvé à l'unanimité

11. Modification du plan de financement du pont de l'Aigara

Monsieur le Maire informe que le plan de financement adopté lors d'un Conseil Municipal précédent doit être modifié. En effet, les services de l'État ont rendu des préconisations de largeur à laisser à la Roya au niveau du pont du stade qui sont plus importantes que ce qui avait été imaginé. L'idée est de ne pas agrandir le pont, au vu du surcoût financier que cela engendrerait, mais d'établir un accès sur les rives gauche et droite, qui serait busé et en remblai. Le montant de cette opération est de 703 988,51€ HT. La Commune sollicite l'aide du Département à hauteur de 60% et l'aide de la Région à hauteur de 20 %, du montant total HT. Cette opération étant normalement éligible à la dotation de solidarité, la part communale de 140 797 € devrait donc être prise en charge.

Approuvé à l'unanimité

12. Approbation de la convention avec le Département pour la location du pont de secours au quartier de Veil

Monsieur le Maire rappelle que la Commune avait fait le choix en urgence d'installer un pont de secours pour désenclaver le quartier de Veil. Ce pont est loué au Centre National des Ponts de Secours. La location est gratuite la première année, et de 100 € par jour à partir de la 2^{ème} année, soit 36 500 € par an. Le Président du Département, Monsieur Charles Ange GINÉSY, venu sur site avant l'installation de ce pont, s'était engagé à aider la Commune à prendre en charge une partie du loyer. Cette convention indique les modalités de prise en charge du loyer (80 % pendant 5 ans) par le Département.

Approuvé à l'unanimité

13. Approbation de la procédure de rachat par les fonds Barnier des biens sinistrés ou exposés

Monsieur le Maire explique que la Commune a fait le choix d'engager, dans un premier temps, les démarches d'acquisition et de financement, dans le cadre des fonds Barnier, pour les biens immobiliers dont les propriétaires ne s'opposaient pas à cette procédure :
(Liste non définitive et non exhaustive)

- Pour les biens détruits à plus de 50 % :

- Propriété de la famille METZGER
- Propriété de la famille SABATINI
- Propriété de la famille BERRUTTI
- Propriété de la famille BIESIADA
- Propriété de la famille RAVENHOLT

- Pour les biens fortement exposés aux risques :

- Hôtel Le Castel du Roy
- Propriété de Monsieur COTTALORDA François
- Propriété de Madame LEONARDI Isabelle
- Propriété de Monsieur BONNETEAU Luc

Monsieur Francis FRECOURT demande des informations complémentaires concernant la maison Guidi.

Monsieur le Maire informe que l'arrêté pour débloquer les crédits fonds Barnier pour l'acquisition de la maison Guidi devrait, en principe, paraître le 15 juin prochain.

Madame Danielle GASTALDI souhaite connaître le devenir de la Station-service TOTAL.

Monsieur le Maire informe que la totalité de la station devrait être éligible au fonds Barnier. La volonté de la Commune n'est pas celle de l'État mais celle des propriétaires, c'est pourquoi tout le temps nécessaire sera pris, il s'agira de faire venir les services de l'État sur

site en présence des propriétaires et de discuter afin de prendre la meilleure décision.

Approuvé à l'unanimité

14. Approbation du nouveau Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.)

Monsieur le Maire rappelle que le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) est un plan opérationnel communiqué à tous les acteurs concernés par la gestion de crise, afin de connaître et d'adopter la meilleure organisation pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il remercie **Monsieur Daniel GIORDAN** pour la qualité de son travail.

Monsieur Michel BRAUN dit qu'il serait bien de faire apparaître les coordonnées téléphoniques personnelles des Maires de la Vallée.

Approuvé à l'unanimité

15. Approbation du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Monsieur le Maire informe que le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est un dossier d'information et de prévention destiné à la population. Il regroupe tous les renseignements sur les différentes menaces et les bons comportements à adopter face aux risques majeurs.

Approuvé à l'unanimité

16. Approbation de la remise gracieuse sur titres payés par chèques CESU disparus dans les intempéries du mois d'octobre 2020

Monsieur le Maire explique que le paiement des factures réalisé en chèque CESU et déposé à la trésorerie de Breil-sur-Roya a disparu dans les intempéries du mois d'octobre 2020. Au vu de ce contexte, **Monsieur le Maire** propose une remise gracieuse sur ces titres payés en chèques CESU. Le montant total est de 1 120 €.

Approuvé à l'unanimité

17. Approbation de la demande de modification de zonage (Quartier Arbousset)

Monsieur le Maire explique le projet de demande de permis de construire de la Famille METZGER sur une parcelle de terrain lui appartenant, qui nécessite une mesure dérogatoire. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la reconstruction de son habitation principale emportée par la tempête « Alex » sur une zone devenue inconstructible aux abords de la Roya. La parcelle de terrain, située au niveau du quartier de l'Arbousset, est actuellement considérée comme étant une zone agricole. **Monsieur le Maire** demande aux membres du Conseil

Municipal d'accepter cette dérogation exceptionnelle aux règles d'urbanisme applicable sur l'emprise foncière de la famille METZGER afin que cette dernière puisse reconstruire une maison, la demande ayant déjà été approuvée par Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

Madame Danielle GASTALDI souhaite savoir si le nouveau bâtiment sera dans la continuité du bâti déjà existant.

Monsieur le Maire répond que ce ne sera pas le cas.

Monsieur André IPERT explique que dans ce quartier, les terrains n'ont pas encore été définis comme étant des terrains agricoles. Ils deviendront agricoles lorsque le PLU sera publié. Cette zone est pour l'instant classée en zone Nature. **Monsieur André IPERT** comprend la situation de la famille METZGER mais explique qu'il faut bien se renseigner sur la catégorisation du terrain. Il ajoute qu'il ne faudrait pas que cet exemple de dérogation exceptionnelle serve à l'avenir de jurisprudence.

Monsieur le Maire informe que le Préfet a eu tous les documents nécessaires, qu'il connaît donc bien la situation et que les services de l'État sont de toute façon très regardants sur ce genre de demande.

Approuvé à l'unanimité

18. Approbation de la convention pour l'installation d'une antenne 4G à Piène Haute

Monsieur le Maire explique que la Municipalité a été sollicitée par la Société Phoenix France Infrastructure pour l'installation d'une antenne 4G mobile Bouygues Télécom à Piène Haute, dans le cadre du programme « New Deal », visant à l'amélioration de la couverture des axes routiers prioritaires. La Commune a obtenu une révision du loyer à 3 000 € en place des 1 500 € initialement prévus. Elle a aussi demandé l'ajout d'une clause à cette convention permettant à la mairie de s'opposer à toute sous-location. Cela permet donc d'accorder ou non l'installation d'une nouvelle activité, et ainsi de revoir si nécessaire le montant du loyer.

Monsieur André IPERT demande si on ne pourrait pas ajouter dans cette convention une clause permettant une augmentation d'office du coût du loyer en fonction des ajouts et sous-locations.

Monsieur le Maire informe que ce type de clause, dans le cadre du programme « New Deal », n'est pas la règle.

Approuvé à l'unanimité

19. Prolongation de l'exonération de la redevance d'occupation permanente du domaine public pour les entreprises locales

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de renouveler l'exonération votée au début de l'année pour les 6 premiers mois, concernant tous les commerces ayant des étalages ou des

terrasses sur le domaine public. Il est donc proposé à l'assemblée de prolonger cette exonération jusqu'au 30 septembre 2021.

Approuvé à l'unanimité

20. Création de postes au tableau des effectifs

Monsieur le Maire propose la création de 4 postes pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité :

- 1 poste d'agent d'animation pour le service Accueil de Loisirs Sans Hébergement et périscolaire à 33h45 hebdomadaires du 1^{er} juin 2021 au 04 août 2021,
- 2 postes d'agents d'animation pour le service Accueil de Loisirs Sans Hébergement à temps complet du 7 juillet au 4 août 2021,
- 1 poste d'agent d'entretien de la voirie au service technique à temps complet.

Approuvé à l'unanimité

21. Informations diverses

- **Monsieur le Maire** informe que tous les biens du quartier de l'Isola disposant d'un étage refuge, exceptée la maison de la famille SARTORE qui a un étage refuge se trouvant en dessous du niveau de la crue, ainsi que l'immeuble du Graviras, sont maintenus. Concernant les 3 maisons restantes, il a été décidé ce qui suit :
 - Maison Famille SARTORE : procédure de fonds Barnier,
 - Maison Famille GUGLIELMI René : à définir entre les services de l'État et la famille,
 - Maison Mme GUGLIELMI Régina : pas de procédure de fonds Barnier sous réserve que soit créé un étage refuge financé par l'État à 80% dans le cadre du programme MIRAPI.

Concernant Piène-Basse, les services de l'État souhaitent mobiliser les fonds Barnier pour démolir l'ensemble des biens qui se trouvent entre la route et la rivière. Pour les biens non assurés, les services de l'État procéderont probablement à une expropriation.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune refuse d'acter les fonds Barnier sans avoir discuté sur site avec les propriétaires.

Monsieur le Maire laisse la parole à **Madame Audrey ROSSI** concernant les services postaux à Breil-sur-Roya.

- **Madame Audrey ROSSI** informe que la Poste courrier et la Poste réseau sont deux services distincts. Les services d'accueil sont pris en charge par la Poste réseau. N'ayant pour le moment que des facteurs à disposition (Poste courrier) la vente de

timbres et autres services d'accueil de ce genre ont dû être arrêtés momentanément.

Monsieur le Maire explique que la Municipalité fait pression auprès de la Poste pour maintenir tous les services. L'objectif est que le service postal soit rétabli dans sa globalité, et dans les meilleures conditions avec la réhabilitation du local occupé par la Poste avant la tempête, que la Commune et la Poste sont en train d'étudier.

Madame Marie-Lou ALLAVENA, Adjointe au Maire, informe que la Maison de la Presse va prendre en charge certains services comme la vente de carnets de timbres et le dépôt de colis, par voie de convention avec la Poste.

Monsieur André IPERT voudrait avoir la certitude que le service financier de la Poste sera remis en place.

Monsieur le Maire indique que la Poste a affirmé qu'ils reprendront leur activité de Banque Postale dès qu'ils auront les locaux adaptés.

Monsieur Michel BRAUN interprète cela comme un manque de bonne volonté de la part de la Poste et demande à la Commune de continuer à faire pression.

22. Questions diverses

Monsieur André IPERT demande des renseignements sur les bornages au sol au niveau du lac et de la promenade Georges Clémenceau.

Monsieur Daniel GIORDAN informe que ce premier bornage sert d'alignement au vu d'un autre bornage.

Monsieur le Maire explique que ces travaux, pris en charge par la CARF et EDF, sont des confortements de berges avec un enrochement libre autour du lac et sur la promenade Georges Clémenceau, avec la création d'une zone sur laquelle serait aménagée ensuite des voies piétonnes et cyclables et une chaussée pour la promenade Georges Clémenceau.

Monsieur André IPERT dit qu'une partie des berges est privée.

Monsieur le Maire explique que le SMIAGE a pris attache avec les propriétaires. Les enrochements ne seront plus privés une fois les travaux terminés, et deviendront propriétés de la CARF.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur Sébastien OLHARAN** Maire, remercie l'assemblée et clôture la séance à 21h34.

 Sébastien OLHARAN

Maire de Breil-sur-Roya

